

Responsabilité dégât des eaux

Par **kim41**, le **12/07/2010** à **20:33**

Bonjour,

J'ai fait installer il y a quatre ans une climatisation haut-de-gamme par un professionnel, avec l'accord explicite de ma copropriété.

Aujourd'hui, cette climatisation présente un défaut et a occasionné un (léger) dégât des eaux chez ma voisine, que nos assurances respectives vont prendre en charge.

Je voudrais savoir comment m'y prendre pour évaluer la responsabilité du professionnel dans l'incident qui se présente aujourd'hui : si je lui demande à lui, il me dira bien sûr qu'il n'y peut rien... mais je me demande s'il n'y a pas une erreur de conception à l'origine.

Par ailleurs, la garantie décennale ne joue t-elle pas ?

En particulier, mon assurance habitation peut-elle m'offrir une assistance juridique à ce sujet ?

Merci de vos éclairages.

Kim